

ST 34 Former les élus : repenser la relation entre légitimité démocratique et expertise

Benjamin Morel
Institut des Sciences Sociales du Politique
École Normale Supérieure de Cachan
61, Avenue du Président Wilson, 94230 Cachan
benjamin.morel@outlook.fr
06-30-26-61-93

Devenir Sénateur un bon sénateur Des premiers pas à la légitimité de l'expert

Morel Benjamin

Qu'est-ce qu'un bon sénateur ? Selon les journaux ou la littérature juridique, ce dernier se définirait par un « éthos » chargé de qualité (sagesse, modération, ... lenteur). Attribuées aux acteurs, ces caractéristiques vont être à la base d'une conception du rôle flou mais structurante dans la compétition institutionnelle. Cet article s'intéresse à l'institutionnalisation des nouveaux sénateurs. De leurs premiers pas à leur intégration des codes de l'institution. La construction de leurs comportements et attitudes jusqu'à devenir « un bon sénateur », c'est-à-dire un expert.

What is a good Senator? Newspapers and constitutional studies draw a simple image of Senator . The senatorial "ethos" is constructed with qualities (wisdom, moderation, slowness) usually attributed to the actors but nonetheless the root of their legitimacy. The Senate tend to accept these preconceptions, and use it in the institutional competition. The current faltering legitimacy of French Senate questions its members. This paper observes how its new members construct their behavior and attitude in order to be a "good senator", in other terms an "expert".

« *Je vais faire ce que je peux ! Je suis en formation encore !* » Tels furent les premiers mots, presque gênés, du sénateur Jacques-Bernard Magner lors du premier entretien réalisé dans le cadre cette étude.¹ Comment les nouveaux sénateurs, souvent bien peu familiers des pratiques parlementaires, deviennent-ils des membres aguerris de la Haute-assemblée ? Peut-on vraiment, comme David Marquand, avancer que « *les Parlements sont même meilleurs pour endoctriner leurs membres avec leurs propres normes que les écoles publiques ou les gîtes de mineurs* »² ? La question de l'institutionnalisation des nouveaux parlementaires a été peu étudiée. Les assemblées parlementaires s'apparentent en effet pour nombre d'élus à un lieu tardif et secondaire de la socialisation politique. Quand bien même ceux-ci s'investiraient-ils dans le travail des chambres, le rôle des structures partisans est réputé faire écran à l'interprétation de leurs activités. À l'heure de la primauté de l'exécutif et du parlementarisme rationalisé, députés et sénateurs, privés de pouvoir, seraient avant tout des élus locaux en visite hebdomadaire dans la capitale afin de voter des textes que l'avis du gouvernement leur dispenserait même de lire. La majeure partie des études sur l'institutionnalisation des nouveaux élus portent de fait sur le Parlement européen.³ Structure atypique de par sa composition multinationale, la plupart des auteurs s'accordent à considérer sa capacité de socialisation ; même si le débat reste entier sur sa profondeur et sur ses causes. Au-delà de leurs différences, Sénat et Parlement de Strasbourg ont en commun une légitimité contestée que la représentation démocratique ne suffit pas à épuiser. Ainsi Jean Mastias et Jean Grangé notent un paradoxe. Plus les secondes chambres assurent et assument une représentativité différente des chambres basses et plus elles semblent à même d'apporter une valeur ajoutée à la législation. Mais de façon corollaire, s'éloignant du principe un homme, une voix, leur légitimité à s'opposer aux députés va en décroissant.⁴ Impuissante à expliquer de façon incontestable son rôle en termes de représentativité démocratique, la littérature sur le Sénat lui prête donc des vertus de sagesse propres à faire de lui un expert.⁵ Mais sagesse n'est pas érudition. « *Dès lors, le temps de la réflexion est d'abord, pour le sénateur, une conquête personnelle : il lui faut apprendre à faire le tri entre les sollicitations, à déléguer certaines responsabilités. Surtout, sans cesser d'être un généraliste, il doit savoir concentrer son action sur certains domaines, devenir spécialiste d'une ou deux questions et s'y consacrer avec persévérance. Alors le temps peut devenir un allié.* »⁶ Moins sujet aux passions, aux médias et aux élections, le sénateur, au contraire du député⁷, serait avant tout un spécialiste et un homme de dossier.⁸ Notre propos ici ne sera pas de confirmer ou d'infirmer ce qui reste un

¹ Au crépuscule de ce travail, je tiens à remercier Jean-Philippe Heurtin, Jacques Commaille, Martine Kaluszynski et Benoît Bastard pour leur relecture attentive et leurs conseils avisés.

² Marquand (D.), *Parliament for Europe*, Londres, Jonathon Cape, 1979

³ Pour une revue exhaustive de la littérature et une contribution actuelle aux débats voir, Derkacz (L.), *Socialisation politique au Parlement européen*, Bruxelles, Études Parlementaires, Promoculture, Larcier, 2013

⁴ Mastias (J.), Grangé (J.), *Les secondes chambres du Parlement en Europe occidentale*, Paris, Economica, 1987, p.56-60

⁵ Mazet (P.) « Portrait de Sénateur : la contribution de la doctrine et des acteurs à la production de l'image instituée de sénateur de la République » in Poirmeur (Y.) et Mazet (P.), *le métier politique en représentation*, Paris, L'Harmattan, 1999 p.291

⁶ Cluzel (J.), *Le Sénat dans la société française*, Paris, Economica, 1990, p.96

⁷ Ce qui est en soit discutable et ne veut pas signifier que certains députés ne sont pas des spécialistes et que la spécialisation de constitue pas un atout au Palais Bourbon. Nous ne nous proposons pas d'étudier ici la spécificité du Sénat en termes de spécialisation des élus, mais les processus d'institutionnalisation, qui dans cette chambre, conduit à transformer le nouvel élu en spécialiste. L'image du député que nous évoquerons ici est celle renvoyée par les sénateurs, celle-ci est l'objet d'une forte institutionnalisation dans un souci de différenciation de leur rôle avec celui des hôtes du Palais Bourbon.

⁸ Là encore des liens peuvent être tissés avec les études portant sur le Parlement européen tel que le révèle l'article de Beauvallet (W.), Godmer (L.), Marrel (G.) et Michon (S.), La production de la légitimité

lieu commun des études sur la Seconde Chambre. Vérifier ce type de postulat impliquerait de définir ce qu'est la sagesse ou l'expertise, valeurs subjectives construites par les acteurs. Nous proposons plutôt d'envisager le processus d'institutionnalisation des nouveaux sénateurs. Nous pouvons définir l'institutionnalisation comme : « *Le processus par lequel sont apprises et saisies les "cordes" d'un rôle organisationnel particulier.*⁹ » Cette définition a l'avantage de ne pas a priori prendre parti dans le débat portant sur la sincérité de l'engagement dans le rôle assumé. Pour autant nous tenterons de voir en quoi ce dernier tant à faire évoluer la conception que les acteurs en ont, postulant avec Jacques Lagroye, que cette dernière à une influence sur les pratiques politiques : « *la compréhension de l'usage des rôles décelables dans l'exercice du métier politique est donc inséparable d'une interrogation sur les conceptions qu'ont les élus de leurs positions, de leurs "vocations", des motifs de leurs actions et de leurs intérêts.* »¹⁰

À dessein de mener cette étude, nous avons suivi pendant les trois premières années¹¹ de leurs mandats douze nouveaux sénateurs élus lors du renouvellement partiel de 2011.¹² Autant que faire se peut, nous avons tâché de conduire avec chacun d'entre eux un entretien annuel régulier afin de saisir leur ressenti sur le Sénat et sur le travail qu'ils y effectuaient. Semi-directifs, ces entretiens portaient sur leur parcours au sein de la haute assemblée et sur le sentiment qu'ils nourrissaient vis-à-vis de son organisation. En outre, nous nous sommes faits fort de suivre leur activité législative à travers un certain nombre d'indicateurs sur lesquels nous reviendrons plus avant.

| Tableau 1 | Anciens sénateurs | Nouveaux sénateurs | Sénat suite aux élections de 2011 |
|--------------------------------|-------------------|--------------------|-----------------------------------|
| Âge moyen | 63,7 | 56,9 | 62 |
| Femmes | 20,2 % (53) | 25 % (22) | 21,4 % (75) |
| Gauche | 45,4 % (119) | 64,8 % (59) | 51,1 % (178) |
| Droite | 49,6 % (130) | 34 % (31) | 46,5 % (161) |
| Professions judiciaires | 8,4 % (22) | 6,8 % (6) | 8 % (28) |
| Hauts | 7,6 % (20) | 6,8 % (6) | 7,4 % (26) |

institutionnelle au Parlement européen : le cas de la commission des affaires constitutionnelles, *Politique européenne* 2009/02, n° 28 : « *L'institutionnalisation du PE s'opérerait donc en partie à travers un processus de concentration de ressources expertes et sectorisées par certains élus en situation d'autorité. Des ressources qui les autorisent à revendiquer avec succès l'occupation de positions de pouvoirs internes, à diriger les négociations intra et interinstitutionnelles, à orienter ainsi les productions législatives et leur contenu.* » p.75

⁹ Van Maanen (J.), Schein (E.H.), « Toward a Theory of Organizational socialization », in Straw B.M., ed., *Research in Organizational Behavior*, Vol.1 Greenwich, CT : JAI Press, 1979, p.211-212

¹⁰ Lagroye (J.), « Être du métier », *Politix* N° 28, quatrième trimestre 1994, p.14

¹¹ Il est évident que le processus d'institutionnalisation ne cesse pas après trois ans et continue tout au long de la carrière de l'élu. Le cadre d'une étude de trois ans nous a semblé pertinent eu égard à ce même écart entre deux élections partielles. Le nouvel élu fait donc partie « des nouveaux » pendant trois ans. La phase initiale d'entrée est qui plus est le moment où va se stabiliser la vision qu'en ont ses nouveaux membres comme le montrent : Heffron (F.), *Organisation Theory ans Public Organizations : The Political Connection*, Engelwood Cliffs, NJ : Prentice Hall, 1989, ou, Louis (M.R.), « Surprise and Sensmarking : What Newcomers Experience in Entering Unfamiliar Organizational Settings. » *Administrative Science Quarterly* n° 25, 1980, p226-251

¹² Corinne Bouchoux (sénatrice Europe Écologie les Verts, du Maine-et-Loire), Nathalie Bouchart (Sénatrice Union pour un Mouvement Populaire du Nord-Pas-de-Calais), Hélène Conway-Mouret (apparentée socialiste, Sénatrice représentant les Français de l'étranger) Luc Carvounas (Sénateur socialiste du Val-de-Marne), Claude Dilain (Sénateur socialiste de Seine Saint-Denis), Jean-Claude Réquier (Sénateur RDSE du Lot), Jacques-Bernard Magner (Sénateur socialiste du Puy-de-Dôme), Vincent Delahaye (Sénateur Union centriste sénateur de l'Essonne), Félix Desplan (Sénateur apparenté socialiste de Guadeloupe), Gaëtan Gorce (Sénateur socialiste de la Nièvre), Christian Bourquin (« sénateur RDSE des Pyrénées-Orientales) et Jean-Jacques Filleul (sénateur socialiste d'Indre-et-Loire).

| fonctionnaires | | | |
|--|--------------|-------------|-------------|
| Anciens députés | 16,8 % (44) | 26,1 % (23) | 19,3 % (67) |
| Anciens membres du gouvernement | 9,9 % (26) | 5,7 % (5) | 8,9 % (31) |
| Conseils locaux | | | |
| Présidents de Maires | 7,6 % (20) | 6,8 % (6) | 7,4 % (26) |
| Cumul | 74,8 % (196) | 87,5 % (70) | 76 % (266) |

Première élection à mener la gauche à la tête, de trois voix, du Sénat depuis le début de la Vème République, les sénatoriales de 2011 doivent être vu comme un cadre particulier pour cette étude.¹³ Sans doute verrons-nous que l’alternance dans une chambre à la majorité structurelle a créé des opportunités pour les nouveaux élus.¹⁴ Toutefois, on note une certaine permanence de la sociologie de l’institution comme le montre le tableau ci-dessus. Tout juste constate-t-on un léger rajeunissement et une timide féminisation.

Eu égard à un processus d’institutionnalisation qui nous est apparu fortement linéaire, à défaut d’être homogène, nous avons choisi une exposition par phase afin d’appréhender comment les nouveaux élus, bien discrets dans la jungle de caméra du 25 septembre 2011, tâchent de se produire en sénateurs rompus à l’exercice du métier.

Sous les premières salves du jeu parlementaire

Le Sénat est en effervescence en ce mois d’octobre 2011. Les élections à la Haute-assemblée, qui à l’accoutumée passent inaperçue pour une large part de l’opinion, font alors la une des journaux. Les caméras s’orientent alors vers Jean-Pierre Bel, président putatif, hier encore homme politique inconnu. Les nouveaux sénateurs, de gauche, mais aussi de droite, témoignent pour leur part d’une sorte de distance avec cet emballement. Beaucoup reconnaissent ne s’intéresser au Palais du Luxembourg que depuis peu de temps. Parmi les sénateurs rencontrés, seul Jean-Claude Réquier avoue envisager la fonction depuis longtemps : « *J’ai fait ma carrière en direction du Sénat et pas des législatives. Parce que ça correspond plus à mon tempérament. Je n’ai pas un sens inné de la bataille électorale ; j’ai plus le sens du consensus de la réflexion. Je n’ai pas un cœur politique.* » Pour les autres élus rencontrés, le Sénat ne fut jamais un objectif. Gaëtan Gorce, Christian Bourquin et Jean-Jacques Filleul furent jadis députés. Jacques-Bernard Magner ou Vincent Delahaye avouent volontiers que, si les circonstances locales avaient été différentes, ils se seraient sentis plus à leur aise sous les colonnades du Palais Bourbon. Pour sa part, Luc Carvounas voit même son élection de sénateur comme un tremplin pour les prochaines législatives. À l’exception des radicaux, tous les sénateurs de Gauche avouent avoir eu une très mauvaise image de la Haute-Assemblée avant de s’être engagés dans la course aux investitures¹⁵. La Sénatrice écologiste Corinne Bouchoux reconnaît même que pour elle alors, le Sénat devait disparaître. Ne le percevant ni comme représentatif de la société, ni comme une plus-value législative, elle le

¹³ Pour une vision rapide et exhaustive de ce renouvellement : Martin (P.), les élections sénatoriales du 25 septembre 2011. *Regards sur l’actualité*, La Documentation Française, 2011, pp.63-72.

¹⁴ Chester B Rogers montre ainsi que les moments d’incertitude et de restructuration des rapports parlementaires permettent plus aisément aux nouveaux élus de s’imposer. Chester (B-R.), *New Member Socialization in the House of Representatives, Congress and the Presidency*, Volume 19, N°1, 1992, p.47-63

¹⁵ La remarque de Jacques Bernard Magner en 2011 synthétise bien la teneur de ces interventions « *j’en avais comme beaucoup de gens, une vue parfois déformée. Quelquefois négative. Parce que pour des militants de gauche, le Sénat apparaît comme une institution conservatrice.* » »

qualifiait d'institution « *dans le formol* ». D'autre part, tous reconnaissent avoir eu très peu de contacts avec la seconde chambre et les sénateurs de leur département. À rebours de l'image du sénateur proche des élus locaux, aucun de ces nouveaux parlementaires n'avoue de relation privilégiée avec un « élu des élus ». Au contraire, plusieurs font état d'un contact plus aisé avec les députés, paradoxalement perçus comme plus territorialisés à travers leur mode d'élection par circonscription. Si le sénateur leur était connu, c'était en tant que maire ou président d'un conseil local. Les anciens députés témoignent pour leur part d'un fort hermétisme entre les deux chambres. Gaëtan Gorce dit n'avoir rencontré ses homologues du Luxembourg que dans le cadre des Commissions mixtes paritaires. Vus et perçus comme réactionnaires sur les questions de société, la vision que le député d'alors développait d'eux s'enrichissait d'adjectifs peu amènes. Le sénateur Filleul témoigne dans le même sens : « *Quand j'étais député, le Sénat c'était le poison. L'autre chambre avec laquelle il fallait traiter.* »

Sous beaucoup d'aspects, la façon dont les nouveaux sénateurs rencontrés structurent leur vision passée de la seconde chambre reprend à son compte les images qu'eux même pensent comme les plus couramment admises dans l'Opinion publique. Ainsi Vincent Delahaye parle-t-il de « *l'image, que tout le monde peut avoir, d'une assemblée un peu poussiéreuse avec pas mal de sénateurs un peu âgés, plus ou moins actifs...* » L'âge et la sagesse sont les deux thèmes qui reviennent le plus souvent. Ni l'un ni l'autre ne sont d'ailleurs connotés de façon univoque. Pour Jacques Bernard Magnier ou Corinne Bouchoux, la sagesse apparaît comme une modalité du conservatisme. De son côté Félix Desplan voit dans l'âge une condition de la modération et de l'expérience. Au-delà même de la question du rôle, c'est l'image d'un Sénat riche et oisif qui prédomine à gauche. Ainsi Claude Dilain insiste-t-il sur l'absentéisme en séance comme étant son premier regard porté sur la fonction de sénateur. Les parlementaires de droite et du groupe RDSE se remémorent pour leur part une vision préalable plus positive de la Haute-assemblée. Plus que ses qualités intrinsèques, c'est sa capacité à peser sur le processus législatif qu'ils mettaient en doute. Le Sénat leur semblait alors une institution utile, mais faible.

Peu concernés donc par le Sénat, les nouveaux élus décrivent très majoritairement une évolution de leur réflexion en trois étapes. D'abord, le fait de candidater les oblige à penser le rôle de l'institution. Ensuite, la campagne les pousse à situer leur rôle futur dans les problématiques locales. Enfin, l'élection les oblige à repenser la mission qu'ils se sont définie dans un paysage institutionnel plus large. Les nouveaux élus situent le tournant de leur réflexion lors de la campagne et des investitures qui l'ont précédé. Comme le montre Pierre Mazet¹⁶ le sénateur en campagne active des « *répertoires de mobilisation* » ; autrement dit, des thèmes qui vont motiver son électorat de réunion publique en réunion publique. Et c'est à travers ces thèmes que va se construire son premier rapport avec son rôle de sénateur. Cette approche va se produire en deux temps : d'abord, comprendre soi-même qu'elle est le rôle du Sénat et qu'est-ce que le caractérise ; ensuite, convaincre son électorat que le Sénat est utile et qu'il le sera encore plus une fois que le postulant y siègera. Ainsi Jacques Bernard Magnier reconnaît-il qu'« *avant d'arriver au Sénat, pendant les trois mois de campagne électorale on a été amené à parler et à dire aux gens à qui l'on parlait à quoi servait le Sénat. Et ça nous a permis, surtout à moi, de savoir à quoi servait le Sénat.* » Une fois saisie, cette présentation de l'institution est néanmoins partielle et doit s'adapter aux problématiques locales ; et ce d'autant plus en 2011 après une houleuse réforme territoriale. C'est donc avant tout l'image du sénateur bouclier des collectivités qui est mise en avant. Claude Dilain a ainsi fait campagne sur la politique de la ville en tant qu'élu d'Ile-de-France, de leurs côtés les sénateurs ruraux de gauche ont joué la carte de la disparition des petites communes et de la

¹⁶Ibid p.291

suppression de la Taxe professionnelle. Le manque de contact qu'ils entretenaient avec les anciens sénateurs conduit tous les nouveaux parlementaires à souhaiter une rénovation des rapports avec leurs Grands Électeurs. L'idée mise en avant, tant à gauche qu'à droite, semble être que le Sénat peut faire la différence sur les problématiques de campagne évoquées, à condition que ses élus le veuillent et se saisissent de l'institution comme d'une arme. Mais dans cette campagne, où l'interconnaissance l'emporte de loin sur la politisation, l'exposition de grands programmes à l'échelle nationale est rare et demeure un aspect marginal du discours. Aussi, la troisième étape de cette réflexion sur le rôle de l'institution semble devoir être l'élection. Très tôt, les nouveaux sénateurs se demandent comment tenir leurs promesses de campagne. Une fois au Sénat, ces thèmes souvent d'ampleur uniquement locale se retrouvent inadaptés au cadre institutionnel. Le fait de porter la réflexion sur la politique de la ville ou sur la ruralité doit donc rentrer dans un discours politique plus général que le nouvel élu se fait fort de vouloir porter aux plus hauts sommets.

Mais ce processus d'intégration, qui apporte très rapidement aux sénateurs une idée de leur rôle, va se heurter à la réalité de l'institution. Au Sénat, le nouveau parlementaire ne pèse jamais que 1/348^{ème}... voire même souvent un peu moins, la balance du pouvoir ne s'offensant pas de la dysmétrie des poids. Marc Abélès fait état de ces difficultés des premiers jours à l'Assemblée nationale, identifiant un « *Sentiment d'isolement aussi. Alors qu'on vient de mener campagne, qu'on a été au premier plan de l'actualité locale et qu'on se trouve encore dans l'euphorie de la victoire, on se retrouve loin des siens, un parmi d'autres [...]* "À l'Assemblée, on est un peu comme des gamins qui entrent au collège. Les bandes sont déjà formées" ¹⁷ »¹⁸ Nathalie Bouchart n'hésite pas pour sa part à parler de bizutage¹⁹ et comme le remarque le sénateur Filleul les anciens députés ne font l'objet d'aucun traitement de faveur.²⁰ En la matière se sont les propos du Sénateur Dilain qui sont peut-être les plus parlants.

« Ça a été très difficile. J'allais dire douloureux. En plus il fallait que je fasse le deuil de la mairie ce qui n'était pas si facile. Et je suis arrivé ici. Il y avait un système de bizutage des nouveaux. On n'existe pas. Tu es nouveau, tu te tais. J'avais le sentiment d'entrer ici comme sur un terrain de rugby, où ils étaient tous en mêlée, fermée. Et moi je tournais autour pour savoir s'il n'y avait pas une porte d'entrée quelque part. Alors certains anciens qui étaient plus gentils que d'autres me disaient pour me rassurer : "non, mais ne t'inquiète pas. Quand je suis arrivé, c'était pareil, c'est une tradition." On m'a dit les yeux dans et ce n'était pas du second degré, "toi tu es nouveau, tu n'as qu'un seul droit c'est celui de te taire !" D'ailleurs, des gens que je connaissais avant — qui voulaient que je sois sénateur, qui me faisaient des courtoisies et de gentilleses — même ces gens-là se sont fermés comme des huîtres. D'ailleurs, Michel Delebarre s'est retrouvé dans la même situation. Une fois l'on s'est retrouvé tous les deux à une table, il préférait en rire. Michel Delebarre ancien ministre ! Que l'on dise ça à Claude Dilain... donc c'était un peu dur. »

Les nouveaux sénateurs possédant des liens solides avec certains anciens ne semblent néanmoins pas souffrir du même traitement. Ainsi Jacques-Bernard Magner avoue avoir été guidé par certains sénateurs de son département. Hors entretien, un ancien nous confie également que les lieux de socialisation à la marge du travail parlementaire (table du groupe

¹⁷ Abélès (M.), *Un Ethnologue à l'Assemblée*, Paris, Odile Jacob, 2000, p.28

¹⁸ Propos rapportés d'Olivier de Chazeaux

¹⁹ Nathalie Bouchart « *On peut parler de bizutage. Il y a une méconnaissance des anciens. On la ressent. Même dans les relations qu'on a en échange. On est une pièce rapportée. Ils ne l'affichent pas vraiment. Mais en tout cas ils ne font pas vraiment quelque chose pour vous aider. »*

²⁰ « *En tant qu'ancien député il faut aussi faire ses preuves. Il y a déjà des équipes en place. Elles ont l'habitude de travailler ensemble, de manger ensemble, de boire ensemble ; je ne dirais pas de faire la fête ensemble, mais peut-être. »*

au restaurant...) sont ouverts, mais non connus. Il faut y être invité pour les découvrir. C'est donc l'interconnaissance et la camaraderie qui va conditionner l'intégration dans les grands groupes. Cette réalité est beaucoup moins vraie dans les groupes dits minoritaires (RDSE, EELV, Groupe communiste et dans une mesure moins significative à l'Union centriste). Les effectifs bien moindres donnent au sénateur un poids et une valeur de fait (souvent ils ne sont qu'un par commission) et permettent un accompagnement personnalisé comme en témoigne notamment Corinne Bouchoux ou Christian Bourquin.

Mais même pour les nouveaux élus qui ont la chance d'être guidés, les premiers jours n'ont rien d'un chemin pavé de fleurs. Le premier enjeu d'importance apparaît comme étant l'attribution des bureaux. Il est alors reproché aux anciens d'accaparer les meilleurs et de revendiquer en la matière des privilèges exorbitants. Au-delà même de l'emplacement, c'est le temps d'attribution qui est pointé du doigt. Les premiers mois se déroulent donc dans l'improvisation, sans collaborateurs ni pied-à-terre. Mais plus que les conditions matérielles jugées précaires, c'est le sentiment d'être écarté des grandes décisions les concernant qui indispose les nouveaux sénateurs des grands groupes. Jacques Bernard Magner, Nathalie Bouchart ou Claude Dilain reviennent notamment longuement sur les improvisations dans l'attribution des postes en commission, où l'ancienneté damne le pion à la compétence. Lors des réunions de groupe où les élus pensent pouvoir peser pour imposer les problématiques auxquelles ils sont attachés, ils remarquent amèrement qu'ils n'ont pas voix au chapitre. Dès lors, le Sénat est rapidement perçu comme une institution inerte et ésotérique, dont la méconnaissance des codes rend toute velléité d'action stérile. Les nouveaux élus se plaignent du manque d'accompagnement comme le fera d'ailleurs ouvertement à la tribune d'un colloque commémoratif Samia Ghali en 2012, « *Le Sénat, c'est quelque chose de doux, c'est fait de manière douce, mais c'est imposé comme cela. Tout cela me surprend. Je peux dire aussi qu'en tant que nouvelle sénatrice, on n'a pas été – je le dis franchement – formé à la maison. On n'a été élu, certes, mais on a ensuite été un peu jeté. Je trouve dommage qu'on n'ait pas eu une prise en main du Sénat, pour accompagner les nouveaux sénateurs à l'organisation. Si on veut aussi le changement, c'est aussi aider ceux qui viennent, pour la première fois, à apporter leur touche personnelle, en tout cas, un peu de changement, ce qui n'a pas été fait jusqu'à présent.* »²¹

Face à une institution dont ils ont fini par attendre beaucoup et qu'ils perçoivent très majoritairement comme sclérosée, la plupart des nouveaux sénateurs adoptent rapidement une posture subversive. Il s'agit pour eux de s'imposer en bousculant les vieilles pratiques. Corinne Bouchoux revendique alors le caractère « *poil à gratter* » du groupe écologiste : « *On a mis la pagaïe nous, parce qu'au PS ils décidaient tout avant et ensuite on arrivait en réunion « ça vous va, ça vous va... est-ce que personne ne demande la parole ». C'est-à-dire tout était fait avant. Et ils ont dû changer d'usage parce que nous on a dit « non ça ne nous va pas, vous m'avez donné ce rapport, mais non, moi je n'en veux pas. L'idée c'est que l'on discute d'abord et que l'on décide ensuite, le PS c'est le contraire.* » Les sénateurs socialistes ou UMP ne sont pourtant pas plus enthousiasmés par l'ambiance comme en témoigne par exemple Jacques Bernard Magner : « *Il y a souvent le mot sagesse qui revient ici. Sagesse de l'assemblée, sagesse du Sénat. Sagesse, sagesse, ça m'agace. Sagesse ça veut dire quoi ? Moi je sais ce que c'est la sagesse. Si je demande à mes élèves d'être sages est-ce que pour ça il faut qu'ils soient obéissants.* » Si les idées exposées pour changer le Sénat lors des entretiens de 2011 ne manquent pas, elles sont reconnues impraticables au vu de la faible marge de manœuvre de ceux qui les émettent. Certains choisissent alors le refus. C'est par exemple le cas de Nathalie Bouchart. Cette dernière n'ayant pas obtenu de siéger dans la commission

²¹ Collectif, *Le Sénat de la Vème République, les cinquante ans d'une assemblée bicentenaire*. Acte du colloque du mercredi 3 juin 2012, publié par la Librairie du Sénat, p.95

qu'elle avait demandé rentre en résistance contre son groupe espérant le faire céder en refusant d'être présente aux réunions. Les nouveaux élus se font souvent honneur de prendre le contre-pied de ce qu'ils perçoivent d'un éthos sénatorial, dont ils ont d'ailleurs parfois fait l'éloge pendant la campagne. La majorité des nouveaux sénateurs, notamment à gauche, préfèrent pour leur part refuser le rôle qu'ils voient comme leur étant imposés. Face à l'éminence de l'institution, à sa réputation de sagesse et de lenteur, il s'agit de se montrer dynamique et proche des gens. Il y a une différence entre jouer un rôle, vécu et considéré comme légitime, mais impliquant une certaine distanciation et vivre un rôle sur le mode de l'évidence. Comme le dit Kaufmann « *Si un rôle est un personnage que l'on joue, c'est également un personnage auquel on peut jouer* ». ²² Dès lors se développe une volonté de ne pas « faire sénateur », de « faire normal ». Les premiers entretiens, notamment avec Corinne Bouchoux, Luc Carvounas ou Jacques Bernard Magner, sont riches de ces anecdotes. ²³ Pourtant, comme le montre Delphine Dulong ²⁴, le fait pour le politique de vouloir apparaître « normal » n'est pas forcément le signe d'une posture subversive. Pour le nouveau sénateur, vouloir rapprocher sa fonction du peuple, c'est déjà accepter et participer au processus de légitimation institutionnelle.

L'intégration d'un nouveau rôle

L'un des aspects les plus marquants de l'enquête est la forte évolution des conceptions du Sénat entre le premier entretien et ceux qui le suivront. Cette évolution est surtout sensible de la part des sénateurs les plus rétifs au mode d'organisation du Sénat. Ainsi avons-nous particulièrement insisté précédemment sur les exemples de Jacques-Bernard Magner et Corinne Bouchoux. Alors que le premier dénonçait en 2011 un Sénat trop apolitique et consensualiste, il e fait un an plus tard le défenseur de ces mêmes aspects : « *Dès que c'est ouvert au public, dès qu'il y a la télé dès qu'il y a des journalistes, on sent bien changer le rapport entre les gens dans la commission. Alors que quand il n'y en a pas, l'ambiance est plus sympa, on est plus détendu. Et on se considère vraiment d'individu à individu, qui savent ou ne savent pas. Alors que dès qu'il y a les médias, il y a besoin d'exister face aux médias... Moi je trouve que le huis clos c'est très bien. Qui ne sont pas les opinions stéréotypées du parti auquel on appartient.* » Alors qu'en 2011, il dénonçait un Sénat « surdoté » en 2012 il s'en prend à « *l'autoflagellation* » du monde politique, qui conduit à la réduction des moyens d'expertise de l'institution. On trouve le même type d'évolution dans le discours de Corinne Bouchoux : « *Eh bien je pense qu'il y a pour beaucoup la tradition, les modes d'organisation, le fait que ce soit des élus qui sont expérimentés et qui considèrent qu'une fois arrivés là on a survécu au parcours du combattant. Je ressens un vrai respect, y compris d'anciens ministres...* » Les sénateurs Filleul et Gorce font pour leur part l'éloge de la qualité du travail sénatorial au regard des pratiques de l'Assemblée nationale et se plaignent de leurs collègues anciens députés qui ne se sont pas adaptés. « *Il y a beaucoup d'anciens députés comme moi.*

²² Kaufmann (J.C.), « Rôle et identité : l'exemple de l'entrée en couple », *Cahiers internationaux de sociologie*, 1994, p.306

²³ Par exemple Jacques Bernard Magner en 2012 : « *Un jour, tous les deux ont été dans une pizzeria. Et puis dans les pizzerias à Paris, il y a deux places vous êtes épaules contre épaules. Et puis il y avait deux jeunes des quartiers. Et il y en a un qui nous dit "excusez-moi monsieur, vous êtes sénateurs ? Je suis ébahi. Je n'ai jamais entendu des sénateurs parler comme vous. Je croyais que c'était très différent. Les parlementaires, j'en avais une idée coincée... Alors on se met à discuter ensemble, on a parlé... On était nouveaux. Ca faisait 3-4 mois qu'on était là c'était pendant l'hiver. Et puis ils nous ont laissé leur adresse... On discutait normalement. Et cette histoire de Président normal de Hollande, c'est un écho qui m'intéresse... On essaie de démystifier les choses.* »

²⁴ Dulong (D.), « Mourir en politique : l'objectivation des rôles politiques dans les éloges funèbres », *RFSP*, 44(4), 1994

Et à l'Assemblée il y a des débats qui sont bruyants. Et le fait qu'il y ait de plus en plus d'anciens députés, faits qu'il y a des moments de tension. Que les anciens du Sénat disent ne pas avoir connu les années passées. C'est dommage ! » Luc Carvounas, qui voyait la seconde chambre comme un tremplin vers l'Assemblée nationale, fait l'éloge de son indépendance et y trouve un très bon cadre pour lancer à profit un appel des « *parlementaires godillots* ». Comment expliquer ces évolutions dans la perception qu'ont les acteurs de leur rôle et de l'institution dans laquelle ils évoluent ? Au vu des entretiens, la réponse nous semble double.

La légitimation des pratiques se traduit avant tout par le « *on est bien ici* ». Les sénateurs qui ne vantent pas seulement le Sénat comme un lieu où l'on peut bien travailler, mais aussi un endroit où l'on se sent bien. Ce que Lagroye et Siméant²⁵ considèrent comme une forme de bonheur de se retrouver dans l'institution et d'y être intégré. L'institutionnalisation va en effet passer avant tout par l'acceptation d'un rôle « sénatorial » qui se construit et s'élabore dans l'interaction, et ce à deux niveaux. Le premier et le plus marquant pour les jeunes sénateurs tiennent dans leur rapport aux fonctionnaires et dans le poids du protocole. On peut reprendre ici à profit les constats de Bourdieu concernant les actes d'investiture.²⁶ C'est une permanence dans les entretiens que l'étonnement qu'accompagne la déférence due à l'élection. Les témoignages de respect, les privilèges symboliques accordés aux sénateurs vont déclencher la prise de conscience d'un changement de statut. Les stratégies de « normalisation » déjà évoquées vont se heurter à une transformation de sa perception des interlocuteurs dans les départements. Jacques Bernard Magner, Félix Desplan ou Vincent Delahaye font ainsi part de cette grande évolution des rapports avec des élus aux côtés desquels ils avaient pourtant mené bien des combats. L'embarra des amis d'hier est souvent rapporté, tout comme les hésitations quant au vouvoiement. Après un premier refus, les nouveaux sénateurs ressentent la nécessité de se conformer à ce qu'ils perçoivent comme une attente. En se révoltant contre l'image attendue d'eux, ils ont l'impression de trahir les espoirs placés dans leur élévation. Parmi ses électeurs, le sénateur n'est plus un pair parmi les pairs. Il est investi d'un rôle et d'une aura. Le poids des ors et du protocole est aussi ressenti comme une injonction à « faire sénateur ». Ainsi le Sénateur Filleul s'exclame-t-il « *On remarque tout de suite la beauté du lieu ! C'est Versailles ! Le grand escalier ! Et la gentillesse du personnel ! Tout de suite on est crédible. Tout de suite on est sénateur.* » De plus, à travers le titre l'individu ne s'adresse pas à un autre individu, mais à une fonction. Accepter de se faire appeler « Monsieur le Sénateur », chose au départ peu évidente dans beaucoup d'entretien, c'est déjà mettre l'institution comme intermédiaire de chaque relation. Jean-Claude Réquier narre ainsi ses premiers pas au Sénat : « *J'ai été très surpris par l'accueil des huissiers qui sont très courtois et polis. Et on m'a appelé Monsieur le Sénateur alors ça m'a fait drôle parce que je suis élu d'une commune rurale de 500 habitants. Je suis né là-bas. On m'appelle Jean-Claude et pas Monsieur le maire. Alors ici Monsieur le Sénateur ça fait drôle. Et puis alors les moquettes épaisses et les plafonds très hauts c'est quand même impressionnant. Ça fait un choc salutaire.* » Il en va de même pour le Sénateur Desplan « *On a l'impression que tous les fonctionnaires qui sont au Sénat quelque niveau de responsabilité, ils ont été formatés pour pouvoir accueillir les gens les mettre à l'aise... être à votre disposition. Et quand les gens vous ont vu pour la première fois ils ont retenu votre nom ; votre nom et votre visage pour toujours. Et ça, je trouve ça formidable.* » Ainsi tous les sénateurs font l'éloge des fonctionnaires. L'initiative du Secrétaire général les ayant rencontrés tous en tête à tête est souvent rappelée. Le protocole

²⁵ Lagroye (J.), Siméant (J.), "Gouvernement des humains et légitimation des institutions", In Favre P, Hayward (J.), Schemeil (Y.) (dir.), *Etre gouverné, étude en l'honneur de Jean Leca*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, pp. 53 -71

²⁶ Bourdieu (P.), "Les rites comme actes d'institution", *Actes de la recherche en sciences sociales*, 43, 1982, p.58-63

interdit de nommer les sénateurs par d'autres titres que ceux correspondant à un mandat parlementaire ou à une fonction gouvernementale. Ainsi sa fonction est-elle paradoxalement ressentie comme démocratique et égalitaire dans un monde parlementaire fortement hiérarchisé par les ressources extérieures. Pour le nouveau sénateur, ces rites sont souvent qualifiés de troublants puis de rassurants. Ils rompent la hiérarchie ressentie et dénoncée dans les groupes. Certains jouent avec ses codes, telle Corinne Bouchoux qui tente d'imposer son droit à porter des jeans... rentrant dans un jeu d'usure complice avec les huissiers. Pour autant il s'agit là d'une transgression à la marge ne portant pas sur le cœur de la pratique parlementaire. La sympathie et le respect qu'inspirent les fonctionnaires sont ainsi la plupart du temps présentés comme une raison pour ne pas rentrer en conflit avec eux. Pour conserver de bonnes relations avec l'administration, la plupart des nouveaux sénateurs n'hésitent pas à renoncer à faire évoluer des pratiques sur des points qui, tout compte fait, finissent par leur sembler secondaires. Comme elle le souligne, « *Le Sénat a une grosse capacité d'intégration. Si l'on est assidu. Il y a même une sorte de fraternité entre élus que j'apprécie beaucoup. Quand il y en a un qui est malade... on s'inquiète de ceux qui sont assidus et qui ne sont pas là. Je sens une vraie fraternité et une vraie camaraderie. Parce que quand même on fait le même travail. On a des horaires démesurés... et ça, c'est une vraie bonne surprise, vraiment. Il y a un clivage droite-gauche pour les votes, mais pour le savoir-vivre, il y a un vrai vivre-ensemble au Sénat. Et je me dis que si on arrivait à en faire profiter un peu la société en général ce serait bien.* » Après les fonctionnaires, ce sont en effet les paires qui jouent un rôle majeur dans l'institutionnalisation des nouveaux membres. On note à cette aune une vraie différence entre les sénateurs dont l'institutionnalisation se déroule bien et ceux qui rencontrent plus de difficultés. Ainsi alors que Jacques Bernard Magnier et Corinne Bouchoux revoient leurs jugements peu amènes sur l'organisation de la Haute-assemblée, Nathalie Bouchart se sent de moins en moins utile et développe une forte défiance vis-à-vis d'une institution dans laquelle elle débutait avec un a priori positif. Cette dernière, refusant d'être présente dans une commission qu'elle n'a pas choisie, se prive d'un accès privilégié au dialogue avec ses pairs.

Mais cette sympathie et cette ambiance que dans nombre d'entretiens beaucoup s'accordent à qualifier de « *club* » vont également entraîner une forte pression des pairs. Comme le souligne Willy Beauvallet et Sébastien Michon prenant en exemple le Parlement européen, s'écarter de la vision admise de ce doit être l'institution va faire l'objet de rappels à l'ordre informels et de sanctions sociales.²⁷ Claude Dilain l'évoque notamment à propos des initiatives qu'il a prises sur la loi Duflot. Là encore c'est le témoignage de Corinne Bouchoux qui semble le plus parlant. « *Au moment du TCG, il n'y a aucun pont socialiste qui est venu me taper sur l'épaule et qui m'a dit « tu votes bien ». Ce n'est pas du tout comme ça que ça se passe. En revanche comme par hasard, dans les 15 jours qui ont précédé le vote il y a plusieurs sénateurs socialistes, avec qui j'avais de bonnes relations, qui sont venus me demander comment je faisais. Ils sont venus me voir de façons très habiles pour me faire comprendre, de façon très habile, combien ce serait important que je vote oui pour telle ou telle raison. C'était une forme de soft-coercition. Et ne sont venus me voir que des gens qui avaient déjà parlé avec moi, avec qui j'avais déjà de bonnes relations. C'est la camaraderie, mais c'est aussi un mode de management. Et ça j'ai découvert en quoi le oui était simple et évident... et la déception de certains quand je leur ai dit « non... je ne voterai pas, je m'abstiendrais ».* Cette volonté de ne pas décevoir les collègues se retrouve dans beaucoup d'entretiens. Elle porte sur les votes, mais aussi sur les pratiques. Christian Bourquin reconnaît ainsi que c'est par ce biais qu'il a compris qu'au Sénat il ne faisait pas bon lancer la polémique en Séance

²⁷ Beauvallet (W.) et Michon (S.), «Des eurodéputés 'experts' ? Sociologie d'une illusion bien fondée», *Cultures & Conflits* [En ligne], Tous les numéros, l'institutionnalisation du Parlement européen, mis en ligne le 25 juin 2013, Consulté le 04 septembre 2012. URL : /index18361.html, p.131

comme à l'Assemblée : *« Il faut suffisamment respecter les usages pour ne pas être "hors la loi" et prendre le risque de faire des choses qui seraient anormales ou qui vous mettent en faute. Il ne faut pas être pris en faute. Sinon on vous regarde avec désapprobation. Surtout les gens que vous connaissez bien. »*

Mais se plier aux usages par conventions sociales et peur de la mise au ban signifie-t-il qu'on en accepte le sens ? Il y a encore un stade explicatif entre le contrôle social que nous venons de décrire et l'évolution de la perception des pratiques de l'institution que nous avons décelée. La plupart des nouveaux sénateurs rencontrés disent agir comme il est attendu qu'ils agissent, car ils comprennent rapidement que leurs chances de parvenir à leurs fins augmentent. Une approche opportuniste et pragmatique de l'intégration des codes parlementaires n'est donc pas à exclure. Les routines sont dans un premier temps le produit d'un mimétisme stratégique. Les grands objectifs programmatiques de chaque sénateur, dont on a déjà vu qu'ils avaient fait l'objet d'une adaptation durant la campagne, se trouvent alors défendus de manière plus compatible avec les attentes des pairs. De la défense de l'équilibre budgétaire pour Vincent Delahaye à celle d'une nouvelle politique de la ville pour Claude Dilain, porter des projets va impliquer de les développer dans les canons du travail sénatorial. Les coups d'éclat en séance publique sont peu à peu disqualifiés. Ainsi l'action en commission va rapidement être privilégiée. C'est en effet dans ce lieu fortement institutionnalisé, loin des caméras, que les jeunes sénateurs vont pouvoir le plus aisément faire valoir leurs arguments. Ainsi Claude Dilain souligne-t-il : *« le groupe tel qu'il existe aujourd'hui, il est blindé. On ne parle pas de ce qui pourrait fâcher. Moi ça fait un an que je suis dedans, on n'a jamais voté. Le traité européen, on n'en parle pas. C'est normal en même temps, on est plus de cent. On en parle dans les couloirs. Pour faire passer quelque chose, ça se passe surtout en commission. C'est là que ça se joue. C'est là qu'un sénateur peut peser. Mais il faut accepter les codes ! Et il faut de l'énergie ! Je l'ai démontré quelquefois, mais il faut de l'énergie. »* La seconde phase implique l'intégration de la routine comme partie prenante de la fonction de sénateur à laquelle, on l'a vu, tentent de se conformer les acteurs. La suite de la réflexion du sénateur Bourquin est ici intéressante. Il comprend le mouvement de désapprobation dont il a été l'objet. Lui-même le qualifie de *« juste »* et prend en contre-exemple ses collègues anciens députés qui ne s'y sont pas encore conformés. Confronté à la désapprobation des pairs ou des fonctionnaires, les nouveaux sénateurs s'interrogent sur le sens de leurs remarques. Corinne Bouchoux n'hésite par exemple pas à rentrer en lutte dès 2011 avec l'administration sur la question des bureaux. Ceux-ci ne sont pas répartis par groupes, toutefois les écologistes ont obtenu, de haute lutte, des locaux contigus pour leurs élus. Si elle sort victorieuse de ce conflit, elle reconnaît la validité des arguments qui lui étaient opposés. La remise en cause de ses propres positions va permettre aux nouveaux sénateurs d'intégrer le pourquoi de ce qu'il fait et ainsi le pousser à trouver une raison symbolique à un comportement à l'origine opportuniste. L'intégration des routines est donc majoritairement présentée comme antérieure à leur justification. Autrement dit, la praxis précède l'éthos qui n'en est que la reconstruction légitimante après coup. C'est par ce biais que sont intégrés des acteurs a priori réfractaires à l'institution (tels que Corinne Bouchoux ou Luc Carvounas) qui se reconnaissent contraints d'intégrer les codes de l'institution dans l'espoir de la subvertir. Seulement, l'intégration de ces codes institutionnels leur ouvre des portes et tendent à donner du sens à ces pratiques tel qu'en témoigne Gaëtan Gorce : *« avec le temps aussi on comprend pourquoi les sénateurs tiennent à leur mode de fonctionnement. C'est que quand on regarde comment ça fonctionne, ça se passe plutôt pas mal. La vie interne du Sénat est plutôt efficace, régulière, apaisée, sereine. Ça a beaucoup d'avantages, il faut bien le reconnaître. On est forcé d'admettre ça avec le temps. C'est pourquoi il faut toujours être prudent quand on veut révolutionner quelque chose que l'on découvre. »* La maîtrise de ces pratiques accroît leur marge de

manœuvre et la subversion devient dès lors plus coûteuse. Ce qui était d'abord vu comme suranné et devant être changé est peu à peu considéré comme permettant une certaine sérénité de travail donnant l'opportunité d'influer sur le processus législatif. Au final, ces acteurs réfractaires finissent par adapter la démarche d'autojustification de l'institution à leur discours afin de légitimer l'alignement de leurs conduites. On peut d'une certaine façon parler de « contradiction des rôles »²⁸ au sens de Goffman. Celle-ci naît d'une tension entre la vision des institutions qui est diffusée par le parti et les pratiques nécessaires à l'inscription dans le jeu institutionnel. La réponse à cette dissonance passe par la concession. La condamnation de l'institution comme elle va n'est pas levée, mais elle est assorti d'un « mais » qui vaut généralement acceptation. Ainsi Gaëtan Gorce, Luc Carnounas, Jean-Jaques Filleul ou Corinne Bouchoux ne renoncent pas à une vision alternative du Sénat, mais tendent à considérer que dans l'état actuel des institutions politiques il joue un rôle positif, voire salvateur. Les sénateurs sont nécessaires pour rattraper les errements des ministères et le suivisme de l'Assemblée nationale. C'est à cet instant du discours que va ainsi peu à peu se détacher la figure de l'expert. Ce dernier apparaît comme l'archétype même du bon sénateur, autrement dit du « non-député ». Ainsi Jacques Commaille compare-t-il le travail en permanence (souvent qualifié d'assistance sociale) des parlementaires aux distinctions internes au corps des magistrats « *De même dans les observations que nous avons faites sur l'existence d'une hiérarchie implicite des valeurs au sein du corps des magistrats, le maniement de l'“art judiciaire” est à l'extrême opposé d'une pratique du juge “immergé dans le social” et qui amène ses collègues condescendants à parler d'une dégradation de la fonction jusqu'à faire du juge... une assistante sociale !* »²⁹. Cette approche renvoie à un mode de légitimation juridique que l'auteur nomme « *légitimation par l'expertise* »³⁰ dont on peut discerner bien de modalités dans le discours tendant à présenter le Sénat comme une forme d'aristocratie parlementaire, au sens étymologique du terme. Dès lors, la question de la représentativité devient secondaire dans le discours que les acteurs tiennent sur leur rôle. L'accent est porté de façon croissante sur une légitimité fonctionnelle par la sagesse, la compétence et l'expertise.

Devenir un expert

Ne pas faire député, jouer pleinement son rôle de sénateur implique donc un certain nombre de qualités. Modération, sagesse restent néanmoins des qualificatifs flous. Si se conformer aux pratiques permet d'agir efficacement, cela ne signifie pas forcément peser au sein de l'institution et être en état de porter les combats desquels les sénateurs se voudraient investis. Très tôt les acteurs vont donc confondre les concepts de sagesse, d'expertise et de spécialisation. Ainsi Jacques Bernard Magner reconnaît qu'« *En général se sont des gens de la commission qui interviennent. Parce qu'on ne vient pas marcher sur les plates-bandes des autres. Le temps est déjà compté. On se partage du temps. Parfois, on a des interventions qui durent 5 minutes, 7 minutes. On ne va pas demander du temps à la commission, on laisse les gens de la commission. Et puis on peut toujours intervenir en faisant une proposition de loi.* » Ce type de discours se trouvent généralement corrélés à un éloge des compétences d'expertise et de légistique du Sénat. Le sénateur technicien est porté en modèle. Ainsi la sénatrice Conway Mouray explique-t-elle « *Il y a des collègues qui ont une sorte de technicité. Mais dans les détails même ! Qui sont devenus de vrais spécialistes ! Alors je ne dis pas que les députés ne le sont pas. Je ne les côtoie pas suffisamment. Mais enfin, j'ai quelques amis. Mais*

²⁸ Goffman (E.), *La mise en scène de la vie quotidienne, 2., les relations en public*, Paris, Minuit, 1973, chapitre 4.

²⁹ Commaille (J.), *L'esprit sociologique des lois. Essai de sociologie politique du droit*, Paris, Puf, 1994 p.219

³⁰ Ibid p.70

c'est parce qu'ils s'inscrivent dans le temps. » Un bon sénateur est un sénateur sage, or la sagesse c'est avant tout le recul et la nuance que permet une expertise qui n'est possible que dans la spécialisation, donc un bon sénateur est un sénateur spécialiste. Dès lors, pour exister il faut se spécialiser. C'est également ce qu'exprime Gaëtan Gorce faisant l'éloge d'une « *expertise, une autorité morale, qui pèse. Et ça joue. En tout cas dans le domaine des lois c'est très clair. Il y a vraiment une expertise qui est éprouvée. Et très souvent une expertise qui est reconnue parce qu'elle ne s'est pas exprimée d'un point de vue sectaire ou partisan.* » Pierre Mazet fait un constat similaire « *Il est d'autant plus sage et reconnu comme tel qu'il est devenu en technicien, un expert. C'est à ce prix qu'il peut exister politique au Palais du Luxembourg, c'est-à-dire se voir attribuer des positions institutionnelles valorisées et valorisantes, et se voir conférer une autorité morale par les autres instances étatiques...* »³¹ Dès lors pour le nouveau sénateur, exister c'est trouver sa spécialité. Cette dernière est une opportunité, dans une certaine mesure un choix ; mais elle est aussi une contrainte. Claude Dilain résume le ressenti de ses collègues en s'exclamant, même « *J'ai commencé, à exister avec ce rapport !* »

Pour autant constate-t-on une réelle corrélation entre cette spécialisation et l'intégration dans l'institution ? Afin de répondre à cette question, nous avons tenté de mettre en place un outil permettant d'évaluer le degré de spécialisation des nouveaux sénateurs sur trois ans (d'octobre 2011 à octobre 2014) à travers son calcul pour 84 nouveaux sénateurs élus pour la première fois lors de ce scrutin³². Pour ce faire, nous avons recensé les rapports et questions orales portant sur un même thème et permettant de tracer une logique d'approfondissement d'un sujet. Nous avons écarté de façon volontaire les amendements de notre analyse. Ceux-ci sont en effet un instrument fort difficile à appréhender. D'abord, leur cosignature ne rend pas toujours évident leur origine (qui peut d'ailleurs parfois être extraparlamentaire³³) et leurs thématiques et nombre sont sujets aux variations de l'ordre du jour plus qu'au bon vouloir du sénateur. Le coefficient de spécialisation calculé s'est de plus voulu indifférent au développement par les sénateurs de plusieurs champs d'investissement parlementaire. Ainsi si un sénateur s'est investi sur deux sujets, seul celui portant le plus haut coefficient de spécialisation sera retenu. Ce choix rend notamment plus lisible l'appréciation de la spécialisation des sénateurs de groupes minoritaires, ceux-ci, eu égard à leur nombre, étant contraints de suivre plusieurs sujets. Dès lors, nous nous proposons d'étudier le rapport de ce dernier avec différents indicateurs de l'investissement et de l'intégration dans le travail parlementaire. D'abord, le nombre d'interventions (en séance publique et en commission) ensuite le nombre de rapports et de proposition de loi, enfin la précocité du dépôt des premiers amendements, propositions de loi et rapports. Dans ce cadre nous avons tâché de ne pas seulement tester l'hypothèse de la spécialisation pour expliquer l'importance de l'activité parlementaire.

³¹ Ibid, p.279

³² Le nombre de nouveaux élus fut de 91. Toutefois certains sénateurs, pour des raisons diverses (démission, nomination au gouvernement, décès...) ne sont pas arrivés au terme de la période étudiée. Afin de ne pas biaiser les résultats de l'étude, leurs données ont donc été retirées.

³³ Ainsi Claude Dilain confit-il en 2011 : « *des amendements j'en ai rédigé sur le front national de péréquation... enfin rédigé est un bien grand mot, souvent ils sont suggérés pour ne pas dire totalement rédigé par tel ou tel lobbying. Voilà une chose qui m'a surpris. C'est le lobbying. J'ignorais que c'était à ce point. Quand on fait la somme des courriers que l'on reçoit. Qui sont du lobbying. Et des mails que l'on reçoit. Qui sont du lobbying pour 80 % d'entre eux. Et souvent on reçoit un amendement parfaitement rédigé. Et je trouve ça un peu choquant que parfois on retrouve le même amendement à gauche comme à droite, mais à la virgule près. Il y a un petit sourire qui passe en commission... mais c'est choquant.* »

Plusieurs facteurs, revenant souvent dans la littérature sur le sujet, ont également été envisagés. Ainsi ont été codés : l'appartenance ou non à la majorité sénatoriale ; le groupe politique auquel appartient le sénateur ; la commission permanente où il siège ; le sexe ; son appartenance ou non à la haute-fonction publique ou à une profession juridique³⁴ ; son parcours national antérieur ; le cumul qu'il exerce avec des mandats locaux (exécutif ou non) ; son origine géographique (selon une division Paris/province/Outre-Mer). Ces diverses variables doivent permettre d'envisager la spécialisation au regard d'autres facteurs structureaux censés orienter l'activité et l'influence des parlementaires. S'il y aurait beaucoup à dire dessus, nous nous contenterons de les commenter dans cet objectif.

Le tableau présente deux chiffres. Le premier correspond à la corrélation de Person. Un chiffre entre 0.5 et 1 (ou -0,5 et -1) indique généralement une forte corrélation dans le cadre des sciences sociales. Plus le taux est bas, plus la corrélation semble faible. Le second correspond à la signification bilatérale qui permet de vérifier la solidité du lien entre les deux variables. Les chiffres en gras signifient que la corrélation est significative au niveau 0.01, soulignés ils le sont au niveau 0.05 ; les chiffres supérieurs à 0.05 tendent à indiquer une corrélation non significative.

En termes simples ; les chiffres du haut en gras impliquent une corrélation fortement significative, les chiffres du haut soulignés une corrélation relativement significative. Plus le chiffre du bas tend vers 0, plus ce lien est jugé fiable. Une corrélation significative permet d'établir que le nombre d'actes législatifs (colonne) est fortement lié à une variable indépendante caractérisant le sénateur (ligne).

| Tableau 2 Taux de corrélation sur 84 nouveaux sénateurs élus en 2011 | Interventions | | Investissement législatif | | Précocité de l'emploi des instruments | | | |
|---|-------------------------------|------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|---------------------------------------|------------------------|------------------------|---------------------------|
| | Séance | Commission | Rapports | PPL | Rapports | PPL | Amendements en Séance | Amendements en Commission |
| Groupes | 0.043 <i>0.696</i> | -0.114 <i>0.302</i> | -0.389 <i>0.000</i> | 0.067 <i>0.543</i> | 0.350 <i>0.001</i> | -0.157 <i>0.152</i> | 0.072 <i>0.514</i> | -0.091 <i>0.409</i> |
| Majorité | -0.330 <i>0.767</i> | 0.086 <i>0.436</i> | 0.404 <i>0.000</i> | 0.018 <i>0.873</i> | -0.371 <i>0.000</i> | 0.093 <i>0.395</i> | -0.086 <i>0.434</i> | 0.066 <i>0.550</i> |
| Commissions permanentes | 0.106 <i>0.336</i> | 0.138 <i>0.210</i> | 0.210 <i>0.053</i> | 0.121 <i>0.271</i> | -0.202 <i>0.063</i> | 0.042 <i>0.701</i> | -0.109 <i>0.322</i> | -0.130 <i>0.237</i> |
| Sexe | -0.029 <i>0.793</i> | 0.110 <i>0.319</i> | -0.077 <i>0.482</i> | 0.019 <i>0.864</i> | -0.056 <i>0.613</i> | -0.115 <i>0.294</i> | 0.118 <i>0.283</i> | 0.008 <i>0.942</i> |
| Hauts fonctionnaires, juristes. | 0.024 <i>0.824</i> | 0.125 <i>0.259</i> | 0.130 <i>0.237</i> | -0.037 <i>0.738</i> | -0.027 <i>0.809</i> | 0.014 <i>0.898</i> | -0.104 <i>0.343</i> | -0.160 <i>0.144</i> |
| Anciens députés ou ministres | 0.168 <i>0.123</i> | <u>0.272</u> <i>0.012</i> | 0.062 <i>0.575</i> | -0.082 <i>0.457</i> | -0.103 <i>0.350</i> | 0.120 <i>0.273</i> | -0.026 <i>0.812</i> | 0.085 <i>0.438</i> |
| Cumul des mandats | -0.011 <i>0.920</i> | -0.139 <i>0.207</i> | -0.160 <i>0.144</i> | -0.124 <i>0.260</i> | 0.070 <i>0.527</i> | 0.141 <i>0.199</i> | -0.039 <i>0.721</i> | 0.036 <i>0.741</i> |
| Paris/Province /Outre-Mer | <u>-0.261</u> <i>0.016</i> | -0.171 <i>0.119</i> | -0.174 <i>0.110</i> | <u>-0.229</u> <i>0.035</i> | <u>0.296</u> <i>0.006</i> | 0.095 <i>0.388</i> | 0.146 <i>0.181</i> | 0.131 <i>0.231</i> |

³⁴ Le codage fut réalisé selon une modalité positive/négative. Le relativement faible nombre de hauts fonctionnaires au Sénat n'aurait en effet permis de rendre viable la constitution d'une variable séparée.

| | | | | | | | | |
|----------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|-----------------------|-------------------------------|-----------------------|-------------------------------|-------------------------|
| Spécialisation | 0.634 <i>0.000</i> | 0.671 <i>0.000</i> | 0.568 <i>0.000</i> | 0.143 <i>0.193</i> | -0.442 <i>0.000</i> | 0.006 <i>0.960</i> | -0.253 <i>0.020</i> | -0.167 <i>-0.127</i> |
|----------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|-----------------------|-------------------------------|-----------------------|-------------------------------|-------------------------|

Si l'on met à part la question de la spécialisation, on constate qu'aucune variable ne présente de corrélation un tant soit peu significative avec les indicateurs choisis. Seuls les groupes parlementaires et l'appartenance à la majorité semblent avoir une influence sur l'attribution des rapports. En soi cette corrélation est logique, la majorité ne confiant qu'une minorité de rapport à l'opposition. Deux absences de corrélation peuvent sembler étonnantes. La première tient au cumul des mandats, dont on a vu qu'il n'épargnait pas les nouveaux sénateurs élus en 2011. Ces chiffres abondent donc dans le sens des études montrant qu'il n'y a pas de lien évident entre cumul et investissement dans le travail parlementaire³⁵. Autre absence de corrélation contre-intuitive, celle liée à la profession. Marc Abélès dans son étude sur l'Assemblée nationale³⁶ constate une forte inégalité entre les hauts fonctionnaires, les juristes, et les « députés de base ». De fait il ne semble pas ici y avoir de corrélation, pas plus d'ailleurs qu'avec la carrière nationale antérieure. Ce constat valant pour le Sénat n'est pas forcément généralisable aux deux chambres, ces dernières ayant en la matière des sociologies assez différentes.³⁷ On note une corrélation faible avec l'origine géographique. Cette dernière est principalement due aux sénateurs d'Outre-Mer, renouvelés intégralement en 2011, dont l'investissement est plus difficile eu égard à la distance (la majeure partie d'entre eux passant six mois au Sénat et les six mois suivants dans leur collectivité).

Le coefficient de spécialisation semble le facteur le plus à même d'être corrélé avec l'investissement dans l'institution. On note en particulier une corrélation forte avec le nombre d'interventions en séance et en commission. Ainsi le fait de se spécialiser va de pair avec une prise de parole plus fréquente. On retrouve là l'essence de la remarque, liminaire du chapitre, prononcée par le sénateur Magner. La légitimité de la parole vient de la capacité à être perçu comme spécialiste. C'est également la substance des propos de la plupart des nouveaux sénateurs. Sa perception de la question a d'ailleurs beaucoup évolué puisqu'en 2011 il tendait à rejeter cette perception du sénateur spécialiste.³⁸ Ainsi Gaëtan Gorce constate-t-il « *Je pense à Monsieur Lecerf par exemple, qui est dans la minorité sénatoriale aujourd'hui et qui s'occupe des prisons, chacun reconnaît sa qualité de travail son autonomie et le souci qui est le sien de s'exprimer en toute honnêteté et bonne foi. Quelqu'un comme Alain Richard est écouté quoiqu'il arrive. Quel que soit l'endroit d'où il parle, en l'occurrence le groupe socialiste. Ça serait différent à l'Assemblée.* » Pour exister politiquement il va falloir exister verbalement, et pour exister verbalement il faut pouvoir se draper dans le voile de la spécialisation³⁹. L'autre indicateur semblant marquer une forte corrélation avec le coefficient de spécialisation semble être la fréquence et la précocité de l'attribution de rapports parlementaires. En se spécialisant on devient naturellement rapporteur et en devenant rapporteur on acquiert de la visibilité. Le rapport devient pour le parlementaire ou pour le groupe une marque d'influence et même d'honneur. Comme le reconnaît Jacques Bernard Magner, il peut également et pour les mêmes raisons devenir un instrument de contrôle de la majorité : « *Alors après c'est vrai que quand on veut faire voter un groupe sur tel ou tel chose*

³⁵ Voir par exemple Rouban (L.), *le cumul des mandats et le travail parlementaire, Les élections politiques, n° 9, CEVIPOF, août 2012.*

³⁶ Ibid, p.29

³⁷ Hérim (J-L.), *Le Sénat en devenir*, Paris, 2de édition, Montchrestien, 2012.

³⁸ « *L'élu n'est pas censé connaître tous les aspects techniques du problème. Par contre il est censé avoir l'initiative, l'inspiration politique et philosophique de la chose.* »

³⁹ « *Interrogateur : Alors comment on pèse face à ces experts ?*

Jean-Jacques Filleul : Il faut devenir expert soi-même. Il faut savoir à mon avis au Sénat ne pas tout savoir. Il faut avoir une expertise. Alors moi je l'ai dans le domaine ferroviaire. C'est mon domaine. Et je veux être de plus en plus pointu dans ce domaine-là. »

on lui dit si vous voter vous aurez des rapports. C'est la gloire du groupe aussi d'avoir des rapports. » À travers la qualité du rapport, c'est la qualité du Sénat et de ses membres qui est souvent présentée comme étant mise en jeu.⁴⁰ Pour la plupart des sénateurs se crée une forme de confusion entre la qualité de l'expertise et leur légitimité d'élus. Le mauvais sénateur, celui qui produit une mauvaise expertise, ne s'aperçoit pas seulement sa légitimité, mais celle de tous ses collègues.

Les sénateurs souffrant de difficultés d'institutionnalisation reconnaissent également la valeur de la spécialisation, mais constatent leur incapacité à s'y investir. C'est notamment le cas de Nathalie Bouchart qui refuse de siéger dans la commission qui lui a été attribuée : « *Il faut que chacun trouve son sujet ou sa spécialisation. Et quand vous en avez un, on vous dit "ah bien non, vous ne pouvez pas aller dans ce sens parce que nous nous sommes là depuis 30 ans."* Et donc c'est comme une liste d'attente. Et à partir de là il se fait que certains sénateurs ne baissent pas les bras. Parce qu'ils font leur activité. Mais les autres sont beaucoup moins impliqués parce qu'on leur impose des choses qui ne les intéressent pas a priori. » Plusieurs fois elle répète « *je n'ai pas de spécialité, car on ne me donne pas l'occasion d'en avoir une.* » Sa stratégie de refus est à la fois voulue et subie. Elle a conscience des outils pour s'intégrer dans l'institution, mais s'en considère privée. Dès lors elle développe des instruments alternatifs d'action. À partir de la seconde année, elle dépose des propositions de loi et des amendements sur les sujets qui l'intéressent, sans se préoccuper des commissions compétentes. Ces instruments ne sont donc pas seulement des outils d'intégration dans l'institution, ils ont avant tout un objectif d'affichage électoral ; comme le reconnaissent la plupart des nouveaux sénateurs lors des entretiens tardifs. Corinne Bouchoux les qualifie même de « *fumisteries totales* ». La proposition de loi notamment est souvent présentée comme un palliatif à l'action. Elle apparaît comme un outil symbolique permettant de prendre acte de son impuissance, tout en donnant l'impression de la nier. Ainsi s'explique probablement le très faible lien entre l'usage de ses outils et la spécialisation que nous avons déjà constatée. On note d'ailleurs qu'ils entretiennent un très faible taux de corrélation avec les autres indicateurs. Ainsi le nombre d'interventions en Séance semble être la seule variable pouvant marginalement expliquer la précocité de leur emploi : soit concernant les amendements en Commission : -0.319 (0.003) et en Séance : -0.259 (0.016).

La question de la précocité de l'usage des instruments est également très variable. Beaucoup comme le sénateur Réquier font état de « la règle des trois ans » : « *Il faut faire sa place. Il paraît ici qu'il y a un vieil adage, pendant 3 ans on écoute, pendant 3 ans on pose des questions, et pendant trois ans on répond aux questions.* » Dans les faits, celle-ci semble très relative. D'abord les petits groupes ne peuvent se permettre, au vu de leurs effectifs comptant parfois un seul sénateur par commission, de marginaliser longuement un de leurs membres. Même les sénateurs des grandes formations, tel Jacques Bernard Magnier ou Hélène Conway-Mouret font état de sollicitations très précoces de leurs groupes dès lors qu'ils se sont montrés volontaires. Nathalie Bouchart ou Jean-Jacques Filleul avouent pour leur part que le fait de ne pas se mettre en avant entraîne rapidement une marginalisation. L'audace et le volontarisme semblent payants, à rebours même des traditions de l'institution. Alors que la spécialisation est présentée comme échouant ainsi lentement à un sénateur, elle doit pour les nouveaux élus être saisie d'office. Le contexte de grands bouleversements entraînés par l'alternance fut probablement favorable à ce type de stratégie. Mais plus structurellement le raccourcissement du temps de mandat et le rajeunissement sont présentés par beaucoup de

⁴⁰ Félix Desplan : « *On savait qu'il y avait là une source très intéressante de documentation, d'information fournie par le Sénat, et sur laquelle les gens revenaient. Aujourd'hui, même si c'est encore reconnu, je me demande si du fait de cette opposition systématique due au comportement des groupes, si l'on considère nos productions avec le même intérêt.* »

sénateurs comme leur principale motivation. Jadis de neuf ans, le mandat a en effet été raccourci à six. Corinne Bouchoux songe au mandat unique, alors que Luc Carvounas voit le Sénat comme un tremplin vers de plus hauts sommets.⁴¹ Le sénateur Dilain, qui a renoncé au cumul des mandats, sait sa position précaire et veut porter ses combats. Dès lors, ces élus jugent inadaptées les étapes classiques du long cursus-honorum institutionnel. S'ils empruntent les mêmes canaux que jadis, ils les veulent plus fluides. Ainsi beaucoup de sénateurs comme Nathalie Bouchart ou Jacques Bernard Magner réadaptent-ils leur organisation lors des premières années. Ils font alors le choix d'attachés parlementaires plus spécialisés, là où le hasard ou la camaraderie avaient prévalu dans le premier recrutement.⁴² Il s'agit de devenir efficace. D'autres, comme Gaëtan Gorce, tissent rapidement des relations avec des administrateurs spécialistes. D'une façon générale, le groupe parlementaire et les collaborateurs apparaissent comme une ressource plus marginale dans les entretiens tardifs. Les sénateurs passent de l'image d'une situation dans laquelle ils se sentaient dépendants, à la restitution d'un réseau dont ils sont le centre. Pour appuyer leur spécialisation, ils se réfèrent à un groupe d'acteurs parlementaires et extraparlamentaires sur lesquels ils comptent et qui leur permettent de se vivre comme légitime dans leur rôle d'expert, sinon indépendant, au moins autonome. Ainsi l'image d'un rôle tournée vers la légitimité représentative, issue de l'appartenance politique aux organisations partisans, cède-t-elle la place à celle de l'expert spécialisé, devenu de par sa maîtrise un rouage essentiel et incontournable de la confection de la loi.

On pourrait donc appliquer au Sénat les remarques émises par Willy Beauvallet et Sébastien Michon concernant le Parlement européen : « *C'est la maîtrise des dimensions associées ici au rôle de l'expert, ou plus exactement la capacité des acteurs à "donner le change" qui confère aux individus un "charisme d'institution" et la légitimité indispensable pour prétendre à la reconnaissance ou à l'exercice du pouvoir interne, que ce dernier soit ou non incarné par l'occupation de positions de direction.* »⁴³ Pour autant, cette expertise ne peut que très insuffisamment être réduite à la simple maîtrise d'une technicité en un domaine donné. Elle entre en fait dans la définition d'un rôle, celui de sénateur, que les acteurs ne parviennent à intégrer qu'avec difficulté et tâtonnements. La nécessité de se singulariser comme membre de la seconde chambre est très précoce et naît, dès la campagne, du besoin de donner un sens à ses ambitions. Ce processus de différenciation, notamment vis-à-vis des députés, rend un discours sur la légitimité démocratique difficilement payant et la revendication d'une légitimité par l'expertise plutôt naturelle. Cette idée va se renforcer des idées reçues, et véhiculées, des livres de droit aux médias, sur l'existence d'un éthos sénatorial.⁴⁴ Mais ces injonctions à « *faire sénateur* », à être un « *sage* », sont floues et ne permettent pas aux nouveaux élus de se saisir de leur rôle. Mécontent de l'absence de formation qui leur ait prodigué, ils découvrent vite qu'un sénateur ne se forme pas, il s'institutionnalise. On peut faire un parallèle avec ce que Jacques Commaille nomme « l'art juridique », « *Instituer une école de l'art juridique, c'est transformer l'accomplissement d'un*

⁴¹ Corinne Bouchoux : « Ça ne tient que parce qu'au mandat d'après on va gravir une marche de plus dans l'échelon. Et là ça a un sens. Mais quand vous êtes avec des gens qui se disent pour beaucoup qu'ils ne feront peut-être qu'un mandat ou qu'après ils feront un autre mandat. On a pas les mêmes lunettes. »

⁴² Sur la question du lien entre stratégie parlementaire et recrutement des collaborateurs voir Parker (D.), Goodman (C.), "Making a good impression: Resource allocation, home styles, and Washington work", *legislative studies quarterly*, n° 34/4, 2009, p.493-524

⁴³ Beauvallet (W.) et Michon (S.), "Des eurodéputés 'experts' ? Sociologie d'une illusion bien fondée", *Cultures & Conflicts* [En ligne], Tous les numéros, l'institutionnalisation du Parlement européen, mis en ligne le 25 juin 2013, Consulté le 04 septembre 2012. URL : /index18361.html, p.131

⁴⁴ Mazet (P.), Ibid

*art en exercice routinier d'un métier. L'art juridique ne peut être affaire que de dispositions personnelles, et éventuellement familiales, exaltées dans le cadre d'une fréquentation initiatique des institutions où se dit et se donne le droit. Toute formalisation de cette transmission d'un art, qui est un savoir-faire ineffable, est par conséquent, uniquement transmissible suivant des procédures non standardisées. »*⁴⁵ Partant de qualificatifs vagues, le rôle de sénateurs peut en fait être réduit à un certain nombre de savoir-faire et de savoir-être, d'usages procéduraux et de stratégies d'action. La transformation de savoir-faire en « art » permet à la fois d'entretenir l'éminence de l'institution dans une stratégie différenciation aristocratique⁴⁶ et des faire des pairs les intermédiaires obligés de la maîtrise, et par là du sens, de ce rôle et de sa mise en scène.⁴⁷ La reproduction institutionnelle passe par les canaux informels de l'institutionnalisation qui poussent, mais aussi permettent au sénateur de se spécialiser. En effet, si pour être reconnu il faut être un spécialiste, pour avoir l'occasion (au travers notamment de rapports parlementaires) de devenir un spécialiste, il va falloir accepter de devenir « un bon sénateur ». Ainsi vont se trouver jugulées les stratégies subversives qui sont souvent celles des nouveaux élus dans un premier temps et qui s'appuient majoritairement sur la légitimité représentative pour condamner les vieilles pratiques. Le triomphe de la légitimité par l'expertise est donc le produit de la triple exigence de différenciation, de spécialisation et d'institutionnalisation qui permet au sénateur de structurer son rôle. Ainsi bien des sénateurs frondeurs rencontrés à l'automne 2011 ne seront, trois ans plus tard, pas loin de reprendre à leur compte les propos d'un de leurs plus illustres prédécesseurs, sénateur de 1902 à 1920, George Clemenceau, qui s'exclamait : « *Pendant une partie de ma vie, plus près de l'histoire que de la réalité, j'ai eu foi en la chambre unique, émanation directe du sentiment populaire. J'en suis revenu. Les événements m'ont appris qu'il fallait donner au peuple le temps de la réflexion : le temps de la réflexion, c'est le Sénat* »⁴⁸

⁴⁵ Commaille (J.), *L'esprit sociologique des lois. Essai de sociologie politique du droit*, Paris, Puf, p.222

⁴⁶ On peut là encore faire la parallèle avec ce que dit Bourdieu du champ juridique Bourdieu P., "Les juristes, gardiens de l'hypocrisie collective", in Chazel (F.) et Commaille (J.) (sous la dir.), *Normes juridiques et régulation sociale*, Paris, LGDJ, coll. "Droit et Société", 1991, p. 95-99. ; Bourdieu (P.), *La force du droit. Eléments pour une sociologie du champ juridique*, ARSS, 64, septembre 1986

⁴⁷ Sur la question voir notamment : Thériault (B.), "Ordres légitimes et légitimité des ordres chez Max Weber", *La légitimité de L'État et du droit, Autour de Max Weber*, Coll Droit et Société, LGDJ et Presses de l'Université de Laval, 2006, p.175-187

⁴⁸ Grangé (J.), « L'efficacité normative du Sénat », *Revue française de science politique*, 34e année, n°4-5, 1984. pp. 980